

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/137 :

Information au Conseil municipal relative à l'adoption du nouvel organigramme

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

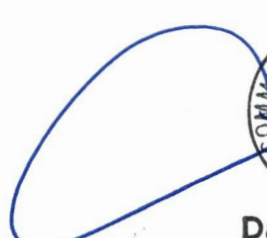
MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,


David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-137-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/137 : Information au Conseil municipal relative à l'adoption du nouvel organigramme.

Direction des Ressources

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, il lui appartient, en sa qualité de chef de l'administration communale, d'en organiser les services.

C'est dans l'exercice de cette responsabilité qu'a été engagée une démarche de réorganisation des services municipaux, qui s'inscrit dans le processus plus global de modernisation de l'administration communale conduit depuis le début de la mandature. Cette démarche vise à adapter l'organisation et les modes de fonctionnement de la collectivité aux évolutions du service public local, en recherchant une plus grande lisibilité des responsabilités, une meilleure transversalité de l'action administrative et une mobilisation plus efficiente des ressources de la collectivité.

Afin d'objectiver cette réflexion et de disposer d'une analyse partagée du fonctionnement de l'administration, un diagnostic organisationnel a été conduit au mois de mai 2026 par le cabinet ELAIRKA. Fondé sur une démarche participative, celui-ci a associé plus de soixante interlocuteurs — élus, cadres, membres du cabinet et représentants du personnel — et s'est également nourri de groupes de travail auxquels ont directement participé environ trois cent cinquante agents de terrain.

Les travaux ainsi conduits ont permis d'identifier plusieurs enjeux structurants pour accompagner l'évolution de l'administration municipale. Ils ont notamment fait ressortir la nécessité de renforcer la transversalité et la circulation de l'information entre les services, de consolider l'encadrement intermédiaire afin de mieux structurer les chaînes de responsabilité, de favoriser une meilleure diffusion des compétences et des savoir-faire pour limiter la dépendance à certaines personnes-ressources, et d'anticiper les effets liés à l'évolution de la pyramide des âges. Ils ont également souligné l'intérêt de rendre l'organisation administrative plus lisible et de poursuivre l'harmonisation des pratiques afin de conforter l'équité de traitement entre les agents.

C'est sur la base de ces constats et des perspectives d'évolution ainsi identifiées qu'a été élaborée une nouvelle organisation administrative, destinée à doter la collectivité d'une architecture plus lisible, plus cohérente et mieux adaptée au pilotage de ses politiques publiques, tout en favorisant une meilleure articulation entre les différents niveaux de responsabilité.

À compter du 1er janvier 2027, la nouvelle organisation administrative reposera ainsi sur quatre Directions Générales Adjointes, contre sept Directions Générales Adjointes et une Direction Générale des Services Techniques dans l'organisation actuelle :

- DGA Épanouissement humain et familial ;
- DGA Démocratie participative et développement des quartiers ;
- DGA Valorisation des ressources, des compétences et des moyens ;
- DGA Aménagement durable, patrimoine et cadre de vie.

Ces quatre Directions Générales Adjointes structureront les grands champs d'intervention de la collectivité autour de périmètres de responsabilité clairement identifiés. Elles s'appuieront sur 21 directions, constituant un niveau intermédiaire de pilotage destiné à renforcer l'encadrement, la coordination et la transversalité. L'action de ces directions se déclinera au sein de 70 services, chargés de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques municipales. Cette architecture permettra ainsi de mieux articuler les différents niveaux de responsabilité, du pilotage stratégique à l'action de proximité.

Dans cette même logique de coordination, chaque Direction Générale Adjointe disposera d'une Cellule de pilotage, de coordination administrative et financière, placée auprès du Directeur général adjoint. En lien avec les managers stratégiques et opérationnels, elle contribuera au suivi de l'activité, à la circulation de l'information, à la coordination des directions ainsi qu'à l'harmonisation des procédures et des pratiques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-137-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Cette recherche de transversalité se traduira également à l'échelle de l'ensemble de l'administration par une Direction de la stratégie organisationnelle et de la modernisation (DSO), directement rattachée au Directeur général des services. Elle accompagnera les directions dans leurs démarches de modernisation et d'amélioration continue, favorisera les coopérations entre les services et contribuera au renforcement des fonctions de pilotage, d'évaluation et d'aide à la décision.

La nouvelle organisation répond ainsi, dans son ensemble, aux principaux enjeux identifiés par le diagnostic : renforcer les niveaux d'encadrement, décloisonner le fonctionnement des services, améliorer la circulation de l'information et clarifier les responsabilités, tout en donnant aux agents un cadre d'intervention plus lisible et plus cohérent. Au-delà de la seule évolution de l'organigramme, elle traduit ainsi une évolution des modes de fonctionnement de l'administration municipale au service d'une action publique plus efficiente et plus proche des besoins des Saint-Pierrois.

Cette nouvelle organisation a été soumise au Comité Social Territorial le 18 août 2026, qui a émis un avis favorable.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION